

# **Rwanda: deux documents mettent la France en accusation**

**Bernard Duraud**

**L'Humanité, 20 novembre 1996**

Ce sont les pièces d'un puzzle qui, lentement, se mettent en place. Deux sociétés françaises, la SOFREMAS et Luchaire, auraient livré des armes à l'ancienne dictature rwandaise, et aux milices hutu responsables du génocide au Rwanda, en 1994, qui fit un million de morts. Des documents ont été retrouvés dans un autobus au Zaïre par des journalistes, et exhibés, pour ce qui concerne la SOFREMAS, lundi par la chaîne de télévision britannique Channel Four.

Ces éléments viennent étayer les informations publiées à plusieurs reprises dans «l'Humanité» depuis deux ans, montrant l'implication de la France dans la tragédie rwandaise. Si celles-ci étaient confirmées, notre pays aurait la lourde responsabilité d'avoir soutenu et aidé la dictature rwandaise, d'avoir réarmé les milices hutu dans leur retraite zairoise et d'avoir fermé les yeux quand des centaines de milliers de réfugiés étaient pris en otage par des bandes de tueurs.

Toutefois, la France n'est pas la seule en cause dans cette série de sinistres découvertes. La Grande-Bretagne, où une enquête a été ouverte, a également livré des armes aux milices hutu par l'intermédiaire d'une société britannique, la Mil-Tec Corporation.

Le trésor de guerre constitué par une masse de papiers a été laissé sur place, dans les camps de réfugiés, par les Interahamwe et ex-militaires rwandais après l'intervention des rebelles zairois la semaine dernière. Les documents se rapportant à la SOFREMAS ont été trouvés entre Zake et Mugunga, au Zaïre, non loin de Goma, dans un bus abandonné, ayant probablement servi pendant deux ans comme centre d'archives militaires pour l'ancienne armée rwandaise.

Il laisse apparaître que la SOFREMAS, société française d'exploitation de matériels et systèmes d'armement contrôlé par l'Etat, a rompu l'embargo des Nations unies sur les livraisons d'armes au Rwanda, décrété le 17 mai (quatre semaines après le début du génocide) et entré en vigueur le 26 juin 1994, a indiqué Channel Four. Ce sont des factures en français, à en-tête de la SOFREMAS, qui ont été montrées par cette chaîne de télévision. De son côté, Nicolas Poincaré pour

France Info a fait état hier de bordereaux de livraisons et de factures émanant de la société Luchaire, dépendant maintenant à 100% de GIAT Industries.

Les entreprises concernées ont démenti ces informations (voir ci-dessous). Le gouvernement français a affirmé pour sa part qu'aucune société française n'avait passé de contrats d'armement ou livré des armes au Rwanda ou aux milices hutu rwandaises depuis avril 1994, c'est-à-dire avant l'embargo décrété par l'ONU. Il y a eu «un arrêt complet des livraisons et des agréments dès avril 1994», a assuré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Jacques Rummelhardt, dans une justification quelque peu embarrassée. A propos des documents exhumés par la presse, il a déclaré qu'«il s'agit d'une offre du 5 mai 1994 non suivie d'effets». Quant à la société Luchaire, «la dernière livraison date du début 1994», a encore affirmé M. Rummelhardt.

Malgré toutes les affirmations officielles, c'est un secret de Polichinelle dans toute la région des Grands Lacs que les étroites relations de Paris avec le régime de Kigali (par le truchement notamment de la DGSE et du ministère de la Coopération relevant du gouvernement de cohabitation de Balladur) se sont poursuivies jusqu'à la veille de l'opération Turquoise, au début de juillet 1994. La commission française Justice et Paix notait ainsi, dans une étude de novembre 1994: «Officiellement le Quai d'Orsay disait appliquer l'embargo depuis le 17 mai. Mais, en privé, le ton était moins affirmatif. En effet, selon un ancien correspondant de la DGSE, au début de juin 1994, alors que la guerre faisait rage, des contacts avaient été pris par les forces gouvernementales rwandaises avec la France pour qu'elle fournisse des munitions, soit 3.500 obus pour les chars, des roquettes pour hélicoptères, 10.000 munitions de 20 mm fabriquées par GIAT Industries, 1.000.000 de munitions pour fusils et mitrailleuses et du matériel de transmission radio fabriqué par Thomson CSF.» L'ordre ayant été donné de couper le contact avec les intermédiaires rwandais, cette commande n'aurait pas été honorée.

Le fait que la plupart des livraisons d'armes aient été acheminées au Zaïre a permis aux pourvoyeurs de contourner l'embargo, sans techniquement le violer. Cela a été particulièrement vrai pour la série de livraisons de Mil-Tec Corporation entre avril et juillet 1994 et portant sur des transactions de plus de 27 millions de francs. Cette société opérait depuis le paradis fiscal de l'île de Man. Les avions ayant assuré en secret le transport de plusieurs tonnes d'armes et de munitions provenaient notamment d'Israël et d'Albanie. Pour le plus grand drame de tout un peuple.